

AFFAIRE N° 12. - Acquisition d'un terrain de 2 000 m2, appartenant aux conjoints FETERS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 2 000 m2 situé entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros. Ce terrain de situation exceptionnelle, puisqu'il se trouve à l'arrière du petit marché, permettra l'aménagement d'un parking.

Les conjoints FETERS, propriétaires, consentent à nous céder ce terrain pour la somme de 15 000 000 Frs, prix que le Service des Domaines estime acceptable à charge par les conjoints FETERS d'indemniser les locataires qui s'y trouvent. Cette estimation de 15 000 000 Frs CFA, ayant été effectuée en considérant l'immeuble en cause comme libre de toute location et de toute occupation irrégulière.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain. La dépense correspondante sera prélevée sur l'emprunt que la C.A.E.C.L. nous a consenti au chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.